

## La Coupe du monde de la honte

On ne peut pas considérer la Coupe du monde de football, qui va se jouer au Qatar, comme un simple événement sportif : il revêt naturellement une dimension politique qui a poussé le Bureau national du Parti Socialiste, le 18 octobre, à adopter une résolution intitulée « Plus jamais ça ! »



En effet, l'organisation de cette compétition n'aurait jamais dû être attribuée à ce pays. Pour les Socialistes, le choix du Qatar est problématique à plus d'un titre.

D'abord, ce pays s'est doté d'une législation qui discrimine les femmes et qui criminalise l'homosexualité, qui reste toujours passible de peine de mort !

Ensuite, les conditions d'attribution de l'événement font l'objet de forts soupçons de corruption, ayant donné lieu à des enquêtes judiciaires dans plusieurs pays, dont la France et les États-Unis.

Les conditions de travail sur les chantiers ont été indignes. Selon différents médias et ONG, le nombre d'ouvriers décédés atteindrait plusieurs milliers.

Enfin, l'organisation de cette compétition constitue une aberration écologique. Six des huit stades ont été construits uniquement pour cette Coupe du monde et sept seront dotés d'une climatisation. Sans parler de l'acheminement, par avion, des spectateurs.

Pour toutes ces raisons, le Parti Socialiste « appelle au boycott de la cérémonie d'ouverture par les responsables publics, les sponsors, les chaînes de télévision et les citoyens

Plus jamais ça !

**et au boycott diplomatique de la compétition par nos représentants nationaux».**

Il soutient la demande de plusieurs ONG à la FIFA de mettre en place un fonds d'indemnisation doté d'au moins 420 millions d'euros au bénéfice des ouvriers qui ont participé à la préparation de la compétition et de leurs familles.

Le Bureau national salue la décision de nombreuses villes de ne pas installer d'écran géant pour la diffusion des matchs, comme à Brest, Clermont-Ferrand, Lille, Marseille, Nancy, Nantes, Paris ou encore Rennes.

Enfin, les Socialistes souhaitent « **que le cynisme et la cupidité, au sein de la FIFA et de la FFF et plus largement au sein de toutes les organisations sportives internationales, ne prévalent plus lors de l'attribution d'un tel événement et qu'un cahier des charges exigeant sur le plan social, écologique et des droits humains soit systématiquement instauré à l'avenir pour l'accueil de toute compétition sportive d'ampleur internationale. La Charte sociale et le plan Héritage et Durabilité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 constituent en cela un modèle à reproduire** ».

CAP  
FINISTÈRE  
26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER  
DÉPOSÉ LE 27/10/2022

SITE DE DÉPOT  
P1  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## Overton

La « fenêtre d'Overton » est une théorie qui affirme que la viabilité d'une proposition politique dépend principalement du fait qu'elle se situe dans la fenêtre des idées les plus communément admises dans une société.

Se fondant sur ce principe, l'Extrême-droite, dont les théories fumeuses (grand-remplacement, racisme anti-blanc et maintenant francocide) ne sont, évidemment pas, dans la fenêtre d'Overton cherche, par tous les moyens, y compris les plus sordides, à les y installer.

C'est dans cette perspective qu'il faut considérer la récupération abjecte de la mort de la jeune Lola. Aujourd'hui, personne de sensé ne pense que tous les étrangers présents sur le territoire français cherchent à nous tuer. Et pourtant, toute la stratégie d'Éric Zemmour vise à ce que cette idée impensable, devienne extrémiste, puis radicale, puis acceptable... D'où l'importance d'une réaction unanime pour qu'elle n'entre jamais dans la fenêtre d'Overton.

# Lycées pros : la réforme dont personne ne veut

Il a tout de même fallu que plus de 60% des enseignants de lycées professionnels fassent grève, le 18 octobre, pour que la ministre déléguée chargée de l'Enseignement professionnel, Carole Grandjean, lance enfin des « Ateliers de travail » pour évoquer une réforme déjà programmée et annoncée par le président de la République en personne.



Des postes vont être supprimés

Il est vrai que la mobilisation du 18 octobre était particulièrement impressionnante. À Brest, c'est, symboliquement, devant le siège de la CCI qu'environ 200 enseignants ont rejoint le cortège principal de la manifestation qui a mobilisé plus de 3 000 personnes.

Les 24 lycées professionnels du Finistère, publics et privés, étaient représentés, dans la manifestation interprofessionnelle.

Le point principal du projet de réforme, que tous les syndicats rejettent,

consiste à augmenter de 50% le temps de présence des élèves en apprentissage.

« 50% de temps de plus en apprentissage, ça veut dire moins de temps de cours », dénonce Olivier Cuzon de *Sud éducation*, « et donc des suppressions de postes ».

**« Il ne faut pas confondre enseignement professionnel et formation professionnelle. »**

Les enseignants dénoncent aussi l'absence ou la réduction des cours de matières comme le droit, la gestion ou la santé au travail.

**« Ce n'est pas nouveau. Déjà, avec Blanquer, 3 à 400 heures de disciplines générales avaient été supprimées. »**

La concurrence est déjà importante entre les lycées pros, en fonction des options. Les grévistes craignent l'adaptation de l'enseignement professionnel aux seuls besoins ou intérêts du patronat. **« Il faut, bien sûr, que les formations dispensées correspondent au marché de l'emploi, mais l'Éducation nationale doit garder la main sur les programmes et garantir le cadre national des diplômes, or, on perçoit dans les propos présidentiels une volonté d'accorder une très grande autonomie aux établissements »,** s'inquiète Olivier Cuzon.

« Il ne faut pas confondre enseignement professionnel et formation professionnelle », insiste Émilie Kuchel. Oui, l'apprentissage est important, mais il ne faudrait pas que les jeunes soient orientés trop tôt dans un métier sans avoir les bases de la culture générale qui leur permettent, ensuite, si nécessaire, d'emprunter d'autres voies professionnelles.

« Dans certains métiers en tension, les jeunes sont parfois recrutés sans même avoir leur diplôme », alerte Émilie Kuchel. **« C'est grave pour l'avenir car l'Éducation nationale, dans les lycées professionnels, doit apprendre des métiers et des savoir-faire, mais elle doit aussi former des citoyens et permettre aux jeunes de s'ouvrir au monde. »**



60% de grévistes le 18 octobre

La mobilisation du 18 octobre a-t-elle permis une prise de conscience rue de Grenelle ? Il est trop tôt pour répondre à cette question. Mais, n'ayant jamais vraiment organisé de véritable concertation, on peut en douter.

## Levée de boucliers contre la réforme de la PJ



Lorsque policiers, magistrats et avocats se retrouvent pour dénoncer un projet de réforme, il est plus prudent, pour n'importe quel gouvernement, de prendre un peu de temps et de faire une pause. Ils ne manifestaient pas le 18 octobre, mais les fonctionnaires de la police judiciaire sont vent debout contre la réforme que veut leur imposer le ministre de l'Intérieur.

Sur *France Inter*, le 19 octobre, Yves Jobic, l'ancien patron de l'antigang a résumé ce projet en une formule : « C'est comme si, dans le domaine de la santé, on demandait à des spécialistes d'aller faire le travail des généralistes ».

En effet, sous couvert d'une simple réorganisation, le gouvernement s'apprête à départementaliser la police judiciaire (PJ) en unifiant le commandement des différents services de police sous l'autorité d'un directeur départemental de la police

nationale, unique interlocuteur du préfet sur les questions relatives à la sécurité intérieure, explique Gulsen Yildirim, secrétaire nationale à la Justice dans un communiqué.

Cette réforme « conduit à l'absorption de la PJ par la sécurité publique et au sacrifice d'une filière hautement spécialisée sur l'autel du traitement de masse de la délinquance du quotidien. Or, la lutte contre la grande criminalité organisée ne se joue pas à l'échelon d'un simple ressort judiciaire départemental. Elle exige des moyens et des enjeux de coordination majeurs pour combattre des organisations qui, pour beaucoup, s'affranchissent totalement des frontières ».

En conséquence, le Parti Socialiste demande au gouvernement d'attendre les résultats des missions d'information qui ont été lancées au Parlement. Parallèlement, il exige que les moyens de lutte contre la grande criminalité et la délinquance économique et financière soient préservés et que l'indépendance des enquêtes judiciaires soit assurée.

# Trop c'est trop!

**Le 18 octobre, les élu.e.s des trois groupes d'opposition (Finistère et Solidaires, Finistère d'Avenir et Autonomie et Régionalisme) ont quitté la salle, obligeant ainsi le président du Conseil départemental à lever la séance. Dans un communiqué commun, à l'initiative du PS, les cinq partis représentés au Conseil départemental (EELV, Nouvelle Donne, PC, PS et Oui la Bretagne) ont appelé Maël de Calan, à respecter son opposition.**

« Jusqu'à quand Maël de Calan pensait-il pouvoir mépriser son opposition sans qu'elle réagisse? Le départ, unanime, des conseillères et conseillers départementaux des trois groupes d'opposition, jeudi, est intervenu après toute une série de décisions solitaires, prises sans la moindre concertation.

La question que pose ce départ est la suivante : à quoi servent les sessions du Conseil départemental?

Et à quoi servent les conseillères et les conseillers départementaux lorsqu'ils et elles apprennent dans la presse les décisions prises par le président? Sous couvert d'efficacité, le président De Calan a de plus en plus tendance à ignorer les élu.e.s d'opposition. Et parfois même ceux de sa majorité. Mais un Conseil départemental ne fonctionne pas comme une entreprise dans laquelle le chef décide et les autres exécutent. Cet exercice vertical et solitaire du pouvoir

est voué à l'échec. Dans une période comme celle que nous traversons, où les défis à relever sont considérables, aucune collectivité ne peut se permettre de laisser de côté la moitié de ses élu.e.s. Lorsqu'il ne tient pas compte de l'avis des élu.e.s, Maël de Calan manque aussi de respect à leurs électeurs.

En quittant la séance plénière, les élu.e.s de Gauche ont au moins permis à Maël de Calan de découvrir que les conseillères et conseillers départementaux d'opposition servent déjà à obtenir le quorum pour que les sessions puissent se tenir. Espérons que cette leçon portera ses fruits et que le président du Conseil départemental considèrera enfin les élu.e.s comme des partenaires qui veulent améliorer la vie quotidienne des Finistériennes et des Finistériens et non comme une quantité négligeable.

Nous espérons sincèrement que la session convoquée lundi se tienne dans une atmosphère apaisée et constructive. »



L'opposition demande à être respectée

## Transition énergétique : les enjeux, les impacts, les solutions

**Au sortir d'un été de tous les records, qui pourrait bien, dans quelques années, apparaître comme l'un des plus frais du XXI<sup>e</sup> siècle, il est urgent de changer nos habitudes, nos modes de consommations, de logements ou de déplacements.**

« Répondre à la crise de l'énergie et à l'explosion des coûts du gaz et de l'électricité sont, pour les élu.e.s, une priorité à court terme alors qu'ils préparent leurs budgets», considère Jean-Paul Vermot. « Mais », précise le président de l'UESR, « nous ne devons pas perdre de vue que, même si le prix de l'électricité revenait à des niveaux supportables, nous aurions à engager nos collectivités dans des démarches de résilience afin de réduire notre empreinte environnementale et de promouvoir une sobriété solidaire ».

Nous sommes tous engagés dans une course contre la montre

pour éviter un dérèglement climatique irréversible. Les collectivités locales ont naturellement un rôle à jouer.

Pour faire le point sur toutes ces questions, l'UESR du Finistère organise, le 19 novembre à partir de 9h30, salle du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, une matinée de travail. « Nous avons demandé à Nicole Roux, représentante du Haut-Conseil Breton pour le Climat, (HCBC) de nous rappeler les enjeux du

**réchauffement climatique, notamment dans notre région**», annonce Linda Le Foll, nouvelle permanente de l'UESR. « Olivier Dehaese, président du Syndicat Départemental d'Énergie 35, interviendra, quant à lui, sur les outils dont peuvent disposer les collectivités pour réduire leurs factures énergétiques ou développer la production d'énergies renouvelables. »

François Hamon, maire de Saint-Martin-des-Champs et vice-président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère apportera son expertise sur la situation spécifique du département et Jean-Luc Fichet fera le point sur le travail parlementaire.

À l'issue de cette matinée d'échanges, une visite des équipements installés dans la manufacture royale et ouvrière des tabacs sera organisée à 14h00.



Énergie : les élu.e.s en première ligne

Informations et inscriptions sur [www.uesr29.fr](http://www.uesr29.fr)

27, 28 et 29 janvier 2023  
Congrès national du PS  
à Marseille.

Retrouvez-nous sur  
Facebook  
PS.Finistere  
et Twitter  
@fede\_PS29

### Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428  
N° 1410 - Vendredi 28 octobre 2022  
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr  
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication :  
Yves FORMENTIN-MORY  
Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON  
Tél. 02 98 43 44 39  
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère  
Tél. 02 98 43 11 44

## S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

### Abonnement numérique

..... @ .....

Tarifs pour l'année  
Adhérents : 25 euros  
Non adhérents : 35 euros

Chèque à l'ordre de :  
ADFFFPS



# La longue histoire de la Charte d'Amiens

Sylvain Boulouque

**Impossible d'envisager les relations entre les syndicats et les partis politiques sans évoquer la Charte d'Amiens qui sanctuarise l'indépendance syndicale. Souvent cité, ce texte est-il vraiment connu ? Nous avons demandé à l'historien Sylvain Boulouque de nous éclairer sur son origine et son importance dans l'histoire des relations, souvent tumultueuses, entre le mouvement syndical et les partis politiques.**

**Cap Finistère : Que représentait la CGT au début du siècle ?**

**Sylvain Boulouque :** Elle est en pleine construction depuis 1902 et la fusion entre la fédération des bourses du travail et la CGT. C'est une période de croissance, mais aussi d'affrontements de tendances, souvent virulents, entre différents groupes qui coexistent au sein de la centrale syndicale. On y trouve des socialistes, eux-mêmes divisés en sous-tendances : Guesdistes, Possibilistes, Allemanistes et encore quelques Broussistes et des Libertaires. Ces derniers considèrent que le syndicalisme se suffit à lui-même et prône l'autonomie complète du syndicat par rapport au politique.

**Cap Finistère : Pourquoi la CGT a-t-elle éprouvé le besoin d'adopter cette Charte ?**

**Sylvain Boulouque :** Le Congrès d'Amiens intervient en octobre 1906. Nous sommes quelques mois après la catastrophe de Courrières, qui fait plus de 1 000 morts, dans une mine de charbon de la région de Lens. Le 1<sup>er</sup> mai, la CGT a lancé un appel à la grève générale pour la journée de huit heures. Dans ce contexte, se pose la question de l'autonomie du mouvement syndical. À part les Guesdistes, toutes les tendances de la CGT se prononcent pour l'autonomie par rapport au mouvement politique qui, lui aussi, vient de s'unir, quelques mois auparavant, au Congrès du Globe en 1905.

**Cap Finistère : Justement, au sein de la SFIO, la question des relations avec les syndicats suscite-t-elle aussi des débats ?**

**Sylvain Boulouque :** La SFIO est traversée en son sein par plusieurs interprétations. Si les Guesdistes sont clairement favorables à la mainmise du politique sur le syndical, les Allemanistes et plusieurs autres courants y sont hostiles. Et les Jaurésiens abordent cette question sous un angle stratégique. Ils disent qu'ils n'y sont pas favorables même si Jean Jaurès avait publié, un an avant, un texte dans

lequel il se déclarait tout à fait partisan de placer la CGT sous l'influence de la SFIO. En fait, Jaurès a fait preuve de pragmatisme en se disant que le risque de conflit avec la CGT était trop grand. C'est pour cette raison qu'il développe l'idée de la complémentarité entre le parti et le syndicat. D'un côté, il voit ce qui se passe en Allemagne avec des relations très étroites entre le SPD, qui est considéré comme un modèle, et les syndicats, mais d'un autre côté, il est bien obligé de tenir compte de la spécificité de la situation française où les Libertaires sont solidement implantés dans le mouvement syndical. Il ne veut pas prendre le risque de la division de l'unité ouvrière toute récente et il évite donc d'aller trop loin.

**Cap Finistère : Comment expliquer que ce texte fasse encore autorité ?**

**Sylvain Boulouque :** En 1906, ce texte est considéré comme une motion conjoncturelle destinée à répondre à un conflit ponctuel entre les tendances politiques et la tendance syndicale du mouvement ouvrier. C'est a posteriori qu'il est devenu un horizon indépassable. Il n'a pas, sur le moment, été perçu comme un document qui serait encore brandi plusieurs années plus tard. La Charte d'Amiens reviendra de manière récurrente tout au long du XX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à aujourd'hui, en fonction de l'actualité. Elle sera remise en lumière, d'abord, dans les années 20 lorsque les Communistes tenteront d'imposer leur tutelle sur la CGT, puis sur la CGTU. Elle sera aussi invoquée pendant le Front populaire, pour les mêmes raisons, puisque les Communistes voudront contrôler la centrale syndicale. Ensuite, dans les années 1946-1947, les fondateurs de FO s'en serviront pour justifier la scission. Plus tard, la CFDT s'est aussi réclamée de la Charte d'Amiens. Mais cette tentation des politiques d'imposer leur point de vue aux syndicats n'est pas l'apanage du PC. Au sein du PS, le CERES a pu avoir la même tentation.

La Charte d'Amiens n'interdit pas aux syndicats de prendre des positions politiques. Mais c'est le mouvement syndical qui choisit lui-même de prendre des positions politiques. D'ailleurs, au Congrès de 1906, la CGT vote cette motion sur l'indépendance syndicale, mais adopte aussi une motion antimilitariste. Pour résumer, elle permet aux syndicats d'intervenir dans le champ du politique, mais pas de faire de la politique.

